REPUBLIQUE DU BENIN

* * * * * * * * *

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

* * * * * * * * *

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

* * * * * * * * *

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

* * * * * *

MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS ASSOCIES AU DIPLÔME DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Option : Economie

Spécialité : Economie et Finance des collectivités locales

THEME :

ANALYSE DE L'EFFET DES RESSOURCES PROPRES SUR LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX : CAS DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

Réalisé par :

FAGBITE Jean Adiro & **SABI YERIMA Bio Simè**

Sous la direction de :

Maître de stage :

ABOKY Stéphanas Jean- Luc

Chef service des opérations d'assiette des recettes non fiscales de la mairie d'Abomey-Calavi

Directeur de mémoire :

Prof HOUNMENOU G. Bernard

Maitre de Conférences Agrégé des Universités de CAMES

Année Académique 2020-2021

AVERTISSEMENT

La faculté des Sciences Economique et de Gestion de l'université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACE 1

De tout mon cœur, Je dédie ce mémoire à :

- Mon père FAGBITE Dominique;
- Ma mère AKAN Nathalie.

Que ce travail soit pour vous le réconfort de vos efforts.

FAGBITE Jean Adiro

DEDICACE 2

Du plus profond de mon cœur, de ma profonde affection et de ma reconnaissance pour tous les sacrifices consentis et les efforts apportés à mon éducation, je dédie ce mémoire à :

- ✓ Mon père SABI YERIMA Dafia ;
- ✓ Ma mère YAROU Gnanki.

Que ce travail soit pour vous le réconfort de vos efforts.

SABI YERIMA Bio Simè

REMERCIEMENTS

Il serait difficile de rester indifférent aux efforts de tous ceux qui se sont investis dans notre formation à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestions (FASEG) et à la réalisation de ce mémoire.

Nos remerciements les plus indicibles vont à l'endroit de:

- Prof Bernard G. HOUNMENOU, Maitre de Conférence Agrégé des Universités CAMES, enseignant à la FASEG ; notre directeur de mémoire, pour avoir accepté de diriger ce travail malgré ses multiples occupations ;
- Prof Denis ACCLASSATO HOUENSOU, doyen de la FASEG/UAC ;
- Dr Théophile Magloire Adrien WOTO, Vice Doyen de la Faculté des Sciences Economique et de Gestion (FASEG)
- Messieurs Julios O.DAIRO, Fabrice D. DEGBEDJI et Charles Y. FATON pour avoir consentis tous, leurs temps pour la réalisation de ce mémoire ;
- Monsieur AHOUANDJINOU Angelo Evariste maire de la commune d'Abomey-Calavi pour avoir nous accordé notre stage de fin de formation ;
- Monsieur ABOKY Stéphanas Jean-Luc, chef service des opérations d'assiette des recettes non fiscales de la mairie d'Abomey-Calavi pour son soutien ;
- Madame la Directrice des Ressources Humaine de la mairie d'Abomey-Calavi pour son aide ;
- Madame HOUNZANME D. Laure, chef division émission des avis et titres de recette.

De tous ceux qui nous ont soutenus dans la réalisation de ce mémoire.

SIGLES ET ACRONYMES

ADF	:	Dickey-Fuller Augmenté
ANCB	:	Association Nationale des Commues du Benin
CA	:	Compte Administratif
CC	:	Conseil Communal
CL	:	Collectivités Locales
CONAFIL	:	Commission Nationale des Finances Locales
CTD	:	Collectivités Territoriales Décentralisées
D L	:	Développement Local
DAFAU	:	Direction des Affaires Foncières et d'Aménagement Urbain
DI	:	Dépense d'Investissement
DPP	:	Direction de la Programmation et de la Prospective
DRH	:	Direction des Ressources Humaines
DSEF	:	Direction des Services Economiques et Financières
DSP	:	Direction des Services à la Population
DST	:	Direction des Services Techniques
EFCL	:	Economie et Finance des Collectivités Locales
FADeC	:	Fond d'Appui du Développement des Commues
MCO	:	Méthode des Moindres Carrés Ordinaires
ONU	:	Organisation des Nations Unies
PDC3	:	Plan de Développement Communal troisième génération
PDDC	:	Programme d'Appui à la Décentralisation et au Développement Communal
POP	:	Population
PTF	:	Partenaires Techniques et Financiers
R^2	:	Coefficient de détermination
RF	:	Recette de Fonctionnement
rf	:	recette fiscale
RLP	:	Ressource Locale Propre
rnf	:	recette non fiscale
RP	:	Ressource Propre
SAFIC	:	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités Locales
SOARF	:	Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales

SRFU	:	Service des Registres Fonciers Urbains
SVN	:	Organisation Néerlandaise de Développement
TDL	:	Taxe de Développement Local
TF	:	Transfert de Fonctionnement

LISTES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Evolution des recettes partagées de 2003 à 2019 **Erreur ! Signet non défini.**
Graphique 2: Evolution des recettes fiscales de 2003 à 2019 29
Graphique 3: Evolution des recettes non fiscales de 2003 à 2019. 30
Graphique 4: Evolution des dépenses d'investissements de 2003 à 2019. 31
Graphique 5 : Evolution des transferts de fonctionnement de 2003 à 2019..... 32
Graphique 6: Evolution de la population de la commune d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019. 32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Description des variables et signe attendu 25
Tableau 2: Résultats du test de stationnarité en niveau des séries 33
Tableau 3: Résultats du test de stationnarité en différence première des séries..... 33
Tableau 4 : Résultat du test de cointégration 34

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....viii

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE 3

Section 2 : Déroulement du stage..... 13

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE..... 16

Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses de recherche..... 16

Section 2 : Présentation de la revue de littérature et de la méthodologie de recherche Il..... 19

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS. 29

Section 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS. 37

CONCLUSION 40

Références bibliographies 41

RESUME

L'objectif général de cette recherche est d'analyser l'effet des ressources propres sur les investissements communaux en prenant le cas d'Abomey-Calavi. Pour atteindre cet objectif général, nous nous sommes fixé comme objectifs spécifique de déterminer d'une part l'influence des recettes fiscales sur les dépenses d'investissements de la commune d'Abomey-Calavi. D'autre part, il s'est agi d'analyser l'influence des recettes non fiscales sur les dépenses d'investissements de ladite commune. Nous avons fait usage d'une méthodologie combinant aussi bien les recherche documentaires et l'estimation d'un modèle économétrique par les moindres carrées ordinaires (MCO) sur une série de données issues de la base de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) et du compte administratif de la mairie d'Abomey-Calavi sur la période de 2003 à 2019. Les résultats de cette recherche montrent que les recettes fiscales ainsi que celles non fiscales ont une influence positive et significative sur les dépenses d'investissements de la commune d'Abomey-Calavi. Il urge donc que les politiques visant à accroître ces recettes soient promues afin d'amorcer le développement local.

Mots clés : Recette fiscale ; recette non fiscale ; investissement local ; développement local.

ABSTRACT

The general objective of this research is to analyze the effect of own resources on municipal investments, taking the case of Abomey-Calavi. To achieve this general objective, we have set ourselves the specific objectives of determining, on the one hand, the influence of tax revenues on the investment expenditure of the municipality of Abomey-Calavi. On the other hand, it was a question of analyzing the influence of non-tax revenue on the investment expenditure of the said municipality. We used a methodology combining both documentary research and the estimation of an econometric model by ordinary least squares (OLS) on a series of data from the database of the National Commission of Local Finances (CONAFIL) and the administrative account of the town hall of Abomey-Calavi over the period from 2003 to 2019. The results of this research show that tax revenues as well as non-tax revenues have a positive and significant influence on the investment expenditure of the municipality of Abomey-Calavi. It is therefore urgent that policies aimed at increasing these revenues be promoted in order to initiate local development.

Keywords: Tax revenue; non-tax revenue; local investment; local development.

INTRODUCTION

La République du Bénin a opté pour la décentralisation lors de la conférence des forces vives de la nation tenue en février 1990 à Cotonou. La décentralisation étant un système d'administration qui est consacré au partage du pouvoir, des compétences, des responsabilités et des moyens entre l'Etat central et les Collectivités Locales. Elle est fondée sur la reconnaissance à ces collectivités d'un territoire propre, de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de l'élection des autorités locales.

Cette volonté affichée du peuple de mieux gérer les affaires de la nation et en approchant l'administration de l'administré est contenue dans la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant la Constitution de la République du Benin. De plus à travers les articles 150 à 153 de la constitution, il ressort que les collectivités locales sont créées par la loi et s'administrent librement.

La décentralisation a été rendu effective avec les premières élections communales et municipales de décembre 2002 et de janvier 2003.

La Décentralisation est mise en place pour assurer le développement économique et social et le moyen de faire participer les citoyens à la prise de décision. Dans ce cadre, suite à l'autonomie de la gestion socio-économique, les soixante-dix-sept (77) communes que compte le Bénin ont été responsabilisées et incitées à prendre et à mettre en œuvre des initiatives visant le développement local dans plusieurs domaines dont celui relatif à la mobilisation des ressources financières propres.

Pour atteindre efficacement leurs objectifs, les collectivités locales font recours à leurs ressources propres (impôts et taxes), aux financements de l'Etat et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à travers le Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) et d'autres financements des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

Mais après quatorze (14) ans de décentralisation au Bénin, force est de constater que bon nombre de défis de développement restent d'actualité et que l'insuffisance des ressources financières propres ne permet pas aux collectivités locales de jouer pleinement leurs rôles de relais efficace, en tant qu'animatrices principales du développement local. C'est dans l'intention d'améliorer cette situation que la présente étude dont le thème est intitulé : « Analyse de l'effet des ressources propres sur les investissements communaux : cas de la commune d'Abomey-Calavi » est proposée.

Elle permettra d'étudier l'effet des ressources propres.

L'étude de ce thème s'articule autour de trois chapitres. Il s'agit :

- D'un premier chapitre dans lequel nous présentons le cadre institutionnel de l'étude ;
- D'un deuxième chapitre qui est consacré au cadre théorique et méthodologique de l'étude ;
- D'un dernier chapitre qui porte sur la présentation et l'analyse des résultats de l'effet des ressources propres sur les investissements communaux de la Commune d'Abomey- Calavi.

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE

Ce chapitre nous permet de présenter de façon générale de la structure d'accueil ainsi que le déroulement de notre stage.

Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude

La mairie de la commune d'Abomey -Calavi a servi de cadre institutionnel á notre stage. Nous envisageons d'abord, de présenter les dimensions géographiques et socio-économiques de la commune, ensuite de présenter la mission et l'organisation administrative et fonctionnelle de la mairie.

Paragraphe 1 : Historique, Missions, organisation fonctionnelle et administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi

Nous envisageons de faire ressortir les différentes attributions légales de la commune, tout en présentant les grands axes d'activités de la mairie, dans un premier temps, et dans un second temps nous présenterons l'organisation administrative de la mairie d'Abomey-Calavi.

1- Historique de la Mairie d'Abomey-Calavi

L'administration territoriale de la commune d'Abomey-Calavi a connu plusieurs changements avec le temps et sous l'ère de la décentralisation. Connue sous le nom de sous-préfecture en 1965, elle devint District sous le régime de Partie de la République Populaire du Bénin (PRPB). Ce District était pourvu de neuf (9) unités administratives appelées communes, actuels arrondissements. Il change de dénomination sous le régime du Renouveau Démocratique en 1990 et redevient Sous-préfecture de Calavi.

Dès lors, l'ancienne Sous-préfecture d'Abomey-Calavi est devenue Mairie en 2002 selon l'article 1er de la loi n°97-029 de Janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin. Elle est une collectivité territoriale dotée de personnalités juridiques et d'autonomie financière et a pour mission principale le développement local et la satisfaction de l'intérêt général des populations de la commune d'Abomey-Calavi.

La commune d'Abomey-Calavi est située dans la partie sud de la république du Bénin. Elle est limitée au Nord par la commune de Zè, au Sud par l'océan Atlantique, á l'Est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou, á l'Ouest par les communes de Tori-Bossito et d'Ouidah. Elle est dotée de cent quarante-neuf (149) villages et quartiers de ville repartis en neuf (09) arrondissements que sont : Abomey-Calavi centre, Akassato, Godomey, Glo-djigbé, Hêvié, Kpanroun, Ouédo, Togba et Zinvié.

2- Missions et fonctionnement de la Mairie d'Abomey-Calavi

2-1 Missions

Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi n° 97-029, la commune á travers le conseil communal et le maire, dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée pour les affaires concernant les domaines ci-après :

- Le développement local, l'aménagement, l'habitat et l'urbanisme ;
- Les informations, l'équipement et les transports ;
- L'environnement, l'hygiène et la salubrité ;
- L'enseignement maternel et primaire ;
- L'alphabétisation des adultes ;
- La santé, l'action sociale culturelle;
- Les services marchands et les investissements économiques.

Ainsi, En se référant á la vision nationale « Le Bénin est, en 2025, un pays phare, un pays bien gouverné, uni et de paix, à économie prospère et compétitive, de rayonnement culturel et de bien-être social **»,** la mairie a ainsi formulé la sienne : **«** Abomey-Calavi est, en 2022, une Commune unie, à gouvernance concertée, à économie compétitive où la sécurité et le bien-être social sont assurés et les atouts touristiques valorisés **».**

2-2 Modalités de fonctionnement

La Mairie d'Abomey-Calavi fonctionne généralement á travers ses principales activités :

- L'Administration générale des activités économiques, culturelles et politiques de la commune ;
- L'établissement des pièces relatives á l'état civil á savoir : Acte de mariage, Acte de naissance, la carte d'identité, la légalisation, etc.
- La gestion des affaires foncières et de l'urbanisme ;
- Prestation de services ;
- Gestion de l'environnement.

Paragraphe 2 : Structure organisationnelle et fonctionnement de la Mairie d'Abomey-Calavi.

Nous abordons dans ce second paragraphe, l'organisation de la Mairie d'Abomey-Calavi et le fonctionnement de ses différents services.

1- **Organisation de la Mairie d'Abomey-Calavi**

Aux termes des dispositions de l'article 2 de la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin, la commune constitue le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base. En effet, la commune est administrée par un conseil dénommé « conseil communal » (organe délibérant). De même, elle dispose d'un organe exécutif qui est le maire.

2- **Les organes de la commune**

2-1 L'organe délibérant: le Conseil Communal

Il est composé des membres appelés conseillers communaux qui ont pour attribution de régler, par leurs délibérations, les affaires de la commune.

A l'instar des autres communes, le Conseil Communal d'Abomey-Calavi se compose de quarte-neuf (49) membres élus au titre du second mandat de la décentralisation. Cette composition relève des dispositions de la loi portant Organisation des Communes en République du Bénin. Il se réunit quatre fois par an en session ordinaire (mars, juin, septembre et novembre) et en session extraordinaire chaque fois que le maire le juge utile et sur convocation de ce dernier. Il est à préciser que la session de novembre est une session budgétaire. Analyse de l'effet des recettes locales sur les investissements locaux du Bénin : Cas de la Commune d'Abomey-Calavi.

2-2 L'Organe Exécutif : le Maire

Le Maire est le premier responsable de la commune. Il est assisté de deux adjoints. Selon l'article 63 de la loi n° 97- 029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin, le Maire est chargé de :

- l'établissement de l'ordre du jour ;
- la coordination des activités du conseil dans la commune ;
- la rentrée des impôts, taxes et droits communaux ;

- la détermination du mode d'exécution des travaux communaux ;
- la représentation de la commune en justice, de même que dans la passation des contrats.

Selon l'article 67 de la même loi, le Maire sous le contrôle du conseil communal, est chargé de:

- conserver et d'administrer les propriétés de la commune et de faire en conséquence, tout acte conservatoire des droits;
- gérer les revenus de la commune et suivre les établissements communaux ;
- suivre l'évolution des finances communales ;
- pourvoir aux mesures relatives de la voirie communale ;
- passer les baux et les marchés relatifs aux travaux communaux dans les formes établies par les lois et règlements ;
- faire assurer la distribution des travaux communaux ;
- passer les actes de vente, d'échange, de passage, d'acceptation des dons et legs, d'acquisition, de transaction lorsque ces actes ont été autorisés conformément à la présente loi ;
- ester en justice au nom et pour le compte de la commune ; Analyse de l'effet des recettes locales sur les investissements locaux du Bénin : Cas de la Commune d'Abomey-Calavi.
- faire tout acte interruptif de prescription ou de déchéance ;
- veiller à la conservation des archives ;
- exécuter d'une manière générale les décisions du conseil communal.
- Aussi, le Maire est chargé de définir et de mettre en œuvre les politiques de développement.

Pour accomplir cette tâche, des compétences lui sont transférées. Il s'agit :

- du développement local, de l'aménagement, de l'habitat et de l'urbanisme ;
- des infrastructures, de l'équipement et des transports ;
- de l'environnement, de l'hygiène et de la salubrité ;
- de l'enseignement primaire et maternel ;
- de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- de la santé, de l'action sociale et culturelle ;

- des services marchands et des investissements économiques.

2-3 Le Cabinet du Maire

En tant que chef de la Mairie, le Maire à tous les services sous son autorité et son cabinet comprend :

- le Chef de Cabinet (CC) qui est chargé de la coordination des activités du cabinet du maire ;
- les Chargés de Mission (CM) qui ont pour compétence d'assister le maire dans les affaires qu'il juge nécessaires ;
- le Chargé du Protocole et des Relations Publiques (CPRP) est chargé de l'élaboration des rapports d'activités de la cellule, de la préparation des missions du maire, de la préparation des discours du maire, de l'information du public et des relations avec la presse, de la prise en charge de l'accueil des personnalités et visiteurs accrédités, de la promotion de l'image de la commune à l'intérieur et à l'extérieur, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de communication locale du maire ;
- le Secrétariat Particulier (SP) chargé de l'enregistrement et du traitement du courrier personnel du maire, des travaux de secrétariat à caractère confidentiel, de la programmation et de la gestion des audiences et rendez-vous du maire, de la préparation de ses missions et des autres élus à l'étranger;

- le Responsable de la Presse et de la Communication (RPC) est chargé de la coordination des relations avec la presse ;la promotion de l'image de la commune à l'intérieur et à l'extérieur;

- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de communication du Maire ; la gestion du site internet de la Mairie

2-4 Le Secrétariat Général de la Mairie

Le Secrétariat Général (SG) veille au bon fonctionnement de l'administration. Il est animé principalement par un Secrétaire Général secondé par un Secrétariat Général Adjoint (SGA) qui l'assiste, le supplée et le remplace en cas d'absence. Le Secrétariat Général a sous son autorité le Secrétaire Administratif Central (SAC), le Secrétariat du Conseil Communal (SCC), la Cellule Juridique (CJ), le Service de la Comptabilité des Matières (SCMa), le Service des Relations avec les Usagers (SRU), le Service des Transmissions (STr), la Cellule de

l'Informatique, du Pré archivage, de la Communication et de la Documentation (CIPCD), le Service des Resources Humaines (SRH).

3- Fonctionnement de la Mairie d'Abomey- Calavi.

Les différents services et directions de la Mairie d'Abomey-Calavi sont présentés dans ce paragraphe. Pour atteindre ses objectifs et de satisfaction de sa population, la mairie d'Abomey-Calavi dispose de bon nombre de directions et services dont les principaux sont:

3-1 Direction des Affaires Foncières et de l'Aménagement Urbain (DAFAU).

Elle a pour mission de mettre en place les documents de planification urbaine devant permettre d'assurer un minimum de cohérence et d'harmonisation dans l'aménagement de l'espace et dans sa mise en valeur à savoir : Schéma Directeur,Plan d'Occupation de Sol (POS) ainsi que les documents d'urbanisme en tenant lieu . Elle comprend un secrétariat administratif et quatre (04) services à savoir :

- le Service de la Sécurité Foncière (SSF) ;
- le Service du Patrimoine Foncier (SPF) ;
- le Service de la Planification Spatiale et des Opérations d'Urbanisme (SPSOU);
- le Service du Registre Foncier Urbain (SRFU).

3-2 Direction des Services à la Population (DSP)

Elle a pour mission de réguler les services des personnes et de la famille ; veiller au bon fonctionnement de la police administrative dans la commune.

Elle comprend un secrétariat et quatre (04) services que sont :

- le Service des Personnes et de la Famille (SPF) ;
- le Service de la Police Administrative et de la Protection Civile (SPAPC) ;
- le Service des Affaires Sanitaires et Sociales (SASS);
- le Service des Affaires Culturelles, Religieuses et des Sports (SACRS)

3-3 Direction des Services Économiques et Financières (DSEF)

La Direction des Services Économiques et Financières a pour mission la mobilisation des ressources propres de la mairie ainsi que de la préparation et l'exécution du budget communal. Pour cela, elle comprend un secrétariat quatre (04) services et la Régie d'Avance (RA) qui lui est directement rattachée à cause de son caractère spécifique et autonome :

- le Service des Affaires Financières (SAF) ;
- le Service des Affaires Économiques (SAE) ;
- le Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales (SOARF) ;
- la Régie Principale des Recettes (RPR);
- la Régie d'Avance (RA)

Les activités de la direction sont coordonnées par un directeur placé sous l'autorité du Secrétaire Général.
Les activités de chaque service sont coordonnées par un chef service placé sous l'autorité du Directeur.

3-3-1 Le Secrétariat

Il est chargé de l'enregistrement, la ventilation et le classement des courriers au départ et aux autres documents ; de réception et de l'enregistrement du courrier à l'arrivée, sa ventilation ou son classement ; de l'accueil des usagers et de la réception du standard téléphonique de la direction ; de l'organisation de l'agenda du Directeur.

3-3-2 Le Service des Affaires Financières (SAF)

Le Service des Affaires Financières est chargé de la collecte des informations relatives à la préparation du budget ; de l'élaboration des comptes administratifs en fin d'exercice ; de l'exécution des dépenses financières par l'Etat à travers les transferts de fonds ; de la tenue des comptes des dépenses engagées ; de la comptabilisation des recettes et des dépenses ; de l'exécution rapide des dépenses urgentes et le paiement des indemnités et autres ; de l'élaboration du budget primitif et du collectif budgétaire ; de l'élaboration des rapports suivi de l'exécution du budget ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités du service. Il comprend deux divisions qui sont :

- **La Division élaboration des documents budgétaires et Analyse Financière** : elle est chargée de la collecte des informations relative à la préparation du budget ; de l'élaboration du budget primitif et du collectif budgétaire ; de l'élaboration des comptes administratifs en fin d'exercice ; de l'élaboration des rapports suivi de l'exécution du budget ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

- **La division de la comptabilité** : elle est chargée de l'exécution rapide des dépenses urgentes et le paiement des indemnités et autres ; de l'élaboration des comptes administratifs en fin d'exercice ; de l'exécution des dépenses financières par l'Etat à travers les transferts de fonds ; de la tenue des comptes des dépenses engagées ; de la comptabilisation des recettes et des dépenses ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

3-3-3 Le service des Affaires Économiques (SAE)

Le service des Affaires Économiques est chargé de l'identification de l'assiette fiscale propre de la commune ; de la prise des mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, de l'artisanat, des transports, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; de l'initiative de l'aménagement des zones économiques; de l'accroissement des recettes fiscales et non fiscales pour la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources à travers la création de services et opérations génératrices de recettes ;du suivi et de l'évaluation du recouvrement ; de la réalisation, chaque année, des études d'évaluation de tous les équipements marchands de la commune; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités du service.

Le service des Recettes comprend deux (02) divisions :

- **La Division Régis des Initiatives Économiques et Zones d'Activités (DIEZA)** : elle est chargée de la prise des mesures incitatives en faveur des opérateurs économiques désireux d'entreprendre des activités dans les domaines du tourisme, de l'hôtellerie ,de l'artisanat, des transports, du commerce, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'environnement ; de l'initiation de l'aménagement des zones économiques; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.
- **La Division de l'Hôtellerie et du Tourisme (DHT)** : elle est chargée de veiller à la promotion et à la mise en œuvre d'une politique communale en matière de tourisme et d'hôtellerie ; de veiller à la protection et à la valorisation des potentiels touristiques de la commune ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

3-3-4 Le Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales (SOARF)

Le Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales est chargé des enquêtes et recensement des matières à taxées ; de l'émission des avis et titres de recettes ; de l'étude des

doléances et règlements des contentieux ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités du service.

Le Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales comprend deux (02) divisions :

- **La Division Enquête et recensements (DE) :** elle est chargée de la réalisation, chaque année, des études d'évaluation de tous les équipements marchands de la commune, de l'accroissement des ressources non fiscales par la mise en œuvre d'une politique de développement des ressources à travers la création de services et opérations génératrices de recettes; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

- **La Division Émission des Avis et Titre de Recettes (DEATR) :** elle est chargée du recensement des données identifiées sur le terrain.

3-3-5 La Régie Principale des Recettes (RPR)

La Régie Principale des Recettes est chargée de la centralisation des opérations de tous les guichets de la commune ; de la vente des valeurs inactives au niveau du guichet unique de la mairie et ceux des arrondissements qui doivent faire le point journalier des recettes au régisseur principal ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités du service.
Elle comprend deux (02) divisions:

- **La Division de la Caisse (DC) :** elle est chargée de la centralisation des opérations de tous les guichets de la commune ; de la vente des valeurs inactives au niveau du guichet unique de la mairie et de ceux des arrondissements qui doivent faire le point journalier des recettes au régisseur principal ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

- **La Division du Recouvrement (DR) :** elle est chargée de la mise en circulation des valeurs inactives par les services compétents ; du recouvrement des recettes ordinaires et extraordinaires ; de la centralisation des produits issus de la vente de ces valeurs au trésorier communal ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la division.

3-3-6 La Régie d'Avance (RA)

Elle est chargée de l'exécution des dépenses à caractère spécifique et urgent pour lesquelles la procédure normale d'exécution des dépenses publiques ne peut être utilisée ; de la justification

dans les délais réglementaires des fonds à lui alloués par le Trésorier Communal ; de la tenue des comptes des dépenses engagées ; de l'élaboration des rapports mensuel, trimestriel et annuel d'activités de la régie.

Le Régisseur d'avance a rang Chef de Service.

3-4 Direction des Services Techniques (DST)

Elle a pour mission d'assurer la planification, l'organisation, la coordination et le contrôle technique des actions des services pour permettre la réalisation d'opérations cohérentes, toujours dans l'optique de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Elle comprend un Secrétariat et quatre services :

- le Service de Etudes,du Suivi et du Contrôle (SESC) ;
- le Service de la Protection de l'Environnement et de la Nature (SPEN) ;
- le Service de l'Eau, de l'Assainissement et de la Prévention des Risques et Catastrophes (SEAPRC) ;
- le Service de la Voirie et des Réseaux Divers (SVRD).

3-5 Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP)

Elle a pour mission l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-evaluation des documents de planification. Elle comprend un Secrétariat et quatre (04) services :

- le Service du Développement Local et de la Planification (SDLP) ;
- le Service de la Statistique et du Suivi-Evaluation (SSSE) ;
- le Service d'Appui aux Initiatives Communautaires (SAIC) ;
- le Service de la Coopération Décentralisée et de l'Intercommunalité(SeCoDI).

Les activités de la direction sont coordonnées par un Directeur placé sous l'autorité du Secrétaire Général.

Les activités de chaque service sont coordonnées par un Chef Service placé sous l'autorité du Directeur.

3-6 Direction des Ressources Humaines (DRH)

Elle s'occupe de la gestion des carrières, des affaires sociales et de l'approche genre, de la formation et de la gestion prévisionnelle, de la promotion des Technologies de l'information et de la Communication (TIC) dans la commune.

Elle comprend un Secrétariat et quatre (04) divisions à savoir :

- La Division de la Gestion des Carrières (DGC) ;
- La Division de Gestion Prévisionnelle et de la Formation (DGPF) ;
- La Division Unité Locale de Promotion de l'Emploi (DULPE);
- La Division du Suivi de l'Assurance Santé et des Allocations Familiales (DSASAF)

Paragraphe 3 : Les ressources de la mairie d'Abomey- Calavi

Dans le but d'exercer ses activités, la marie d'Abomey-Calavi a à son actif des ressources humaines, matérielles et financières telles que :

1- **Ressources Humaines**

Les Ressources Humaines sont très capitales pour le développement, l'efficacité et la performance des entreprises. Pour atteindre ses objectifs qu'elle s'est fixée, la mairie d'Abomey-Calavi dispose au 25 août 2021 de quatre-cent quarante-six (446) agents de toutes catégories confondues aussi bien contractuels que permanents.

2- **Ressources Matérielles et Financières**

La maire d'Abomey-Calavi dispose des Ressources Matérielles telles-que : les matériels informatiques (ordinateurs, photocopieurs, imprimantes, clés de connexion), de matériels roulants, de mobiliers et fournitures de bureau, de connexion internet (wifi), des interphones et de locaux y compris une salle de conférence et une maison du peuple. En plus la mairie dispose deux (02) tracteurs pour le ramassage des ordures et la réfection des rues.

En termes de Ressources Financières, la commune d'Abomey-Calavi fonctionne sur la base d'un budget annuel. Diverses recettes entretiennent l'exécution de ce dernier. Ainsi ces ressources financières sont essentiellement fiscales car elles proviennent des impôts, des taxes, des services publics rendus aux usagers, de la vente des timbres fiscaux et des conventions, de la vente des pierres tombales et de divers recouvrements. En plus, ces ressources proviennent aussi des transferts de fonds de la part de l'Etat et des partenaires au développement à travers le FADeC.

Section 2 : Déroulement du stage

Pour la rédaction de notre mémoire, nous avons effectué un stage pratique de (03) trois mois à la mairie d'Abomey-Calavi. Dans cette section nous allons présenter les activités effectuées durant le déroulement de notre stage.

Paragraphe 1 : organisation du stage et activités effectuées

1- Organisation du stage

Pour répondre aux exigences académiques d'une part, et pour mieux approfondir nos connaissances sur les différentes activités liées à la gestion des collectivités locales d'autre part nous avons sollicité et obtenu un stage à la mairie d'Abomey-Calavi.

L'objectif principal de notre stage est de confronter nos connaissances théoriques aux réalités du terrain. C'est dans ce cadre que nous avons effectué un stage pratique à la Direction des Services Economiques et Financières de la mairie d'Abomey-Calavi du 23 Aout au 23 Novembre 2021 (03 mois).

1-1 Activités effectuées

Le stage qui rentre dans le cadre de notre formation de licence professionnelle en Economie et Finance des Collectivités Locales (EFCL), s'est déroulé dans les locaux de la mairie d'Abomey-Calavi, précisément au niveau du Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales (SOART). Nous avons eu à participer à divers travaux tel que :

- La distribution des avis sur le terrain ;
- L'établissement des bordereaux de versement de recette ;
- L'émission des avis de recettes ;
- L'élaboration des rapports mensuel ; trimestre et annuel d'activités de la division.

1-2 Compétences acquises

Au terme de notre stage à la mairie d'Abomey-Calavi, les compétences acquises sont :

- La mise en application des connaissances théoriques acquises en Economie et Gestion des Collections locales ;
- Adaptabilité à toutes les organisations et secteurs de la vie économique ;
- La vie en administration ;
- La rédaction des lettres administratives ;
- L'initiation à la vie professionnelle ;
- Les découvertes dans le domaine informatique

Notons que les acteurs de la commune d'Abomey-Calavi en général, du Service des Opérations d'Assiette des Recettes Non Fiscales en particulier et leurs collaborateurs à tous niveaux, ont mis à notre disposition les moyens nécessaires à la réalisation de notre travail.

Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées

Malgré l'accueil chaleureux et courtois dont nous avons bénéficié auprès de la structure, nous avons rencontrées difficultés telles que :

- La moyenne implication des stagiaires aux séances des travaux et aux tâches quotidiennes ;

- La rétention d'informations importantes de la part de certains agents de la structure ;

- Le caractère bénévole des stages académiques à la mairie d'Abomey-Calavi a accru nos difficultés financières ;

- La mauvaise gestion de l'effectif des stagiaires ;

- La réticence et l'impossibilité de certaines autorités à s'entretenir avec nous.

CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Ce chapitre est consacré dans la première section au cadre théorique de l'étude et dans la seconde section à la méthodologie de l'étude.

Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses de recherche

Cette section permet de poser la problématique de notre étude, les objectifs et les hypothèses de recherche.

Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude

1- **Problématique de recherche :**

Au début des années 1990, la décentralisation a été présentée comme la solution aux problèmes politiques, économiques et sociaux des pays en voie de développement. Le Bénin en 2003, s'est engagé dans une politique de décentralisation en transférant des compétences aux collectivités locales ainsi que les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de ces compétences. A ces ressources transférées par l'Etat, s'ajoutent celles provenant des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) pour financer les communes et celles provenant d'autres sources du territoire. On peut retenir avec Agrawad et Ribot (1999) que, « la décentralisation est une stratégie de gouvernance pour faciliter le transfert de pouvoir tout près de ceux qui sont les plus affecté par son exercice. Ce transfert pourrait se résumer par un principe d'équilibre d'exercice de pouvoir entre l'Etat et les collectivités locales ». Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU) (1964), dans une étude publique intitulée « décentralisation en vue du développement national et local » indique que : « les gouvernants doivent décentraliser le plus rapidement possible, les pouvoirs de décision pour accélérer leur développement économique et social et pour donner aux programmes un effet durable. La décentralisation revêt une importance particulière pour les pays en voie de développement où l'expansion rapide des services publics accroît considérablement le nombre des interventions administratives et multiplie, en conséquence, les gaspillages des efforts inhérents à une centralisation trop poussée ».

Selon Lemieux (2001) l'objectif de la décentralisation budgétaire encore appelé autonomie financière est de favoriser le développement à la base à travers l'investissement local. En effet, la décentralisation favorise une meilleure offre de biens publics et un meilleur ajustement entre politique et besoins locaux (Bird et Rodrigue, 1999 ; Farguet, 2004 ; Galiani *et al.*, 2008 ; et Robalino et al., 2001). Mais force est de constater l'incapacité des communes béninoises à financer la totalité du budget du fait qu'elles rencontrent des difficultés lors de la mobilisation

de leurs propres ressources. Aussi, l'insuffisance des sources constituent un obstacle pour la mobilisation des ressources propres. Cette situation a amené les communes à s'engager dans une dynamique de mobilisations de fonds car la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin leur confère les compétences de mobiliser directement certaines ressources sur leurs territoires. Mais le constat est que la mobilisation et la gestion transparente des ressources financières dont disposent les communes causent toujours problèmes. Ainsi, pour Teko (2020), « Les problèmes de mobilisation de ressources et de bonne gouvernance constituent une menace de plus en plus sérieuse pour les finances et la gouvernance locales et ils exigent des actions immédiates et concertées de notre part». Il met donc l'accent sur la problématique de mobilisation de ressources par les communes. Notons qu'en milieu rural, particulièrement à Abomey-Calavi, qui est une commune essentiellement rurale (PDC3-2019), la capacité de payer les taxes et impôts de la population, qui tire la plupart de ses revenus de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, etc., repose sur les ressources naturelles. Celles-ci peuvent aussi alimenter directement les fonds communaux par le biais, par exemple, des bénéfices tirés des marchés ruraux de bois, de la taxe sur la production d'ananas, des taxes liées aux marchés locaux des produits agricoles, des taxes sur les domaines ou l'affectation de concessions d'exploitation des ressources naturelles (PDC3, 2019). Il est aussi possible que la commune demande une contribution pour l'utilisation des points d'eaux, des couloirs de passage ou des pâturages, surtout quand elle a investi dans leur aménagement et entretien. Le défi est de mobiliser équitablement les ressources au niveau local sans affaiblir l'économie locale et la durabilité, en particulier quand il s'agit des ressources naturelles.

Dans la commune d'Abomey-Calavi, le recouvrement des taxes et impôts a généralement été faible en raison du manque de volonté des populations de payer. Ainsi, les prévisions des dépenses d'investissement ont connu une baisse drastique entre 2014 et 2015. En effet, elles sont passées de 54 millions en 2015 à environ 90 millions en 2018. Les réalisations des dépenses d'investissement ont quant à elles connu une baisse entre 2014 et 2016 avec un taux de réalisation moyen de 40,33% avant de connaître une amélioration entre 2017 et 2018. Ces taux de réalisation des investissements sont relativement faibles (PDC3, 2019). C'est en général la conséquence du retard dans la préparation du budget qui se répercute sur les opérations budgétaires. En effet, la lourdeur des procédures, les retards dans la préparation et l'approbation du budget par la tutelle, limitent les marges de manœuvre des autorités communales qui ne peuvent pas engager de grands investissements en faveur des populations. Cette situation explique le plus souvent l'incapacité de la Commune à consommer les crédits disponibles pour

financer les investissements, ce qui amène à des reports d'année en année. Les problèmes majeurs auxquels les finances locales de la Commune d'Abomey-Calavi sont confrontées se résument comme suit: faible exploitation du potentiel fiscal de la commune ; faible mobilisation des ressources de la Commune, non actualisation du gisement fiscal de la commune.

Face à ces problèmes, nous nous sommes donné pour tâche de répondre à la question suivante: quel est l'effet des recettes fiscales et non fiscales sur les investissements communaux de la commune d'Abomey-Calavi.

De cette question principale découlent deux autres interrogations spécifiques qui sont:

-Quel est l'effet des recettes fiscales sur l'investissement de la commune d'Abomey-Calavi ?

-Quel est l'effet des recettes non fiscales sur l'investissement de la commune d'Abomey-Calavi?

2- Intérêt de l'étude

L'intérêt du sujet peut être appréhendé à plusieurs niveaux.

2-1 L'intérêt académique et thématique.

La décentralisation est au centre des grands débats dans les pays en voie de développement et même les anciennes démocraties, que sont les pays développés. Pour certain la décentralisation est un moyen de restaurer la paix sociale et pour d'autre l'objectif primordial de l'émergence des pôles alternatifs de développement afin de desserrer la pression exercée sur les grandes villes. Face à un thème aussi précieux, la question de l'analyse de l'effet des ressources propres sur les investissements communaux reste au centre des préoccupations de nombreux chercheurs.

2-2 L'intérêt pour les communes.

Les recettes des communes béninoises servent généralement à payer les salaires et à régler les dépenses de fonctionnement courant. Du coup, elles ont des difficultés à équilibrer leur budget et à assurer convenablement les missions de service public qui leur incombent. L'équipement et l'investissement ne sont pas assurés. Face à cette situation la question des moyens financiers préoccupe les autorités locales.

2-3 L'intérêt pour l'Etat Béninois

Les autorités étatiques ont montré ces dernières années leur volonté de trouver les

Voies et moyens d'accroître les revenus des communes. Aucune société ne peut accéder au développement économique si la majorité de ses membres ne véhicule un ensemble de valeurs propres à la modernité.

Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude.

1- **Objectifs de recherche.**

Il s'agit d'un objectif général et deux objectifs spécifiques.

1-1 Objectif général.

L'objectif général de notre étude est d'étudier l'effet des recettes locales sur l'investissement de la commune d'Abomey-Calavi.

1-2 Objectifs spécifiques.

Ces objectifs sont :

- Déterminer l'effet des recettes fiscales sur l'investissement de la commune d'Abomey-Calavi.
- Analyser l'effet des recettes non fiscales sur l'investissement de la commune d'Abomey-Calavi.

2- **Hypothèses**

Au nombre de deux, ces hypothèses sont les suivantes :

- Les recettes fiscales ont un effet positif sur les investissements locaux.
- Les recettes non fiscales ont un effet positif et significatif sur les investissements locaux.

Section 2 : Présentation de la revue de littérature et de la méthodologie de recherche Il s'agit de l'ensemble des documents mobilisés pour inventorier les connaissances sur le problème, ainsi que les méthodes d'analyse utilisées.

Paragraphe1 : Revue de la littérature

1-Clarification des concepts

1-1 Ressources propres

Les ressources locales propres sont définies comme l'ensemble des ressources fiscales, les taxes et redevances des collectivités locales dont la mobilisation ne dépend pas d'une décision discrétionnaire des autorités publiques centrales (Chambas et al, 2007).

Les ressources locales propres comprennent : l'ensemble des recettes fiscales recouvrées au profit des collectivités locales, y compris les ressources fiscales rétrocédées par l'Etat central, partagées ou non ; l'ensemble des recettes non fiscales (redevances, droits et place de marché, amendes, droits afférents aux actes de chancellerie et d'Etat Civil).

Les recettes fiscales regroupent : le produit des impôts direct ; le produit des impôts indirect ; le produit de toutes taxes locales prévue au code général des impôts ; le produit des ristournes comprenant la part revenant à la commune (article 10 de la Loi N°98-007 du 15 Janvier 1999 Portant régime financier des communes en République du Bénin).

1-2 Investissement

L'investissement est l'ensemble de dépenses qui, sur une longue période va générer des recettes dont le montant doit permettre de couvrir les dépenses initiales. C'est aussi un acte par lequel une entité (publique ou privé) dépense de l'argent pour en gagner plus. Au contraire d'une charge qui est la résultante de l'exploitation, l'investissement est un engagement de l'entité et de ces actionnaires.

1-3 Investissement local

L'investissement public local est celui des Administrations Publiques Locales (APUL) et c'est une composante de l'investissement public, celui de l'administration public. La formation bruite du capital fixe des administrations publiques locales correspond aux investissements réalisés mais pas aux investissements financés par des administrations publiques locales. Les évolutions de l'investissement public local reflètent largement celles des dépenses d'équipement du secteur communal qui sont pour, une large part déterminé par le cycle électoral des communes. Le volume de l'investissement public local peut dépendre aussi des ressources des collectivités locales et la baisse des dotations de l'Etat.

2-Approches théoriques et empiriques

Nous parlerons ici de certains auteurs qui ont abordé le thème ressources au fil des ans ainsi que des études qui ont été réalisé dans ce sens.

La décentralisation constitue l'une des bases de la démocratie au Bénin. Elle est principalement caractérisée par le transfert des compétences et de ressources par l'Etat central aux collectivités locales. Le transfert des ressources est perçu par les acteurs locaux et certains autres acteurs (y compris étatiques) du processus de la décentralisation au Bénin comme une condition indispensable pour la réussite de ce système. Précisons que cette situation explique d'une part, le faible niveau de mobilisation des ressources propres des communes aujourd'hui et d'autre part, l'état actuel du développement local au Bénin. La première génération des réflexions

théoriques sur la voie de la décentralisation renvoie à la théorie traditionnelle du fédéralisme financier. Celle-ci repose sur l'idée que les fondements de la décentralisation sont essentiellement économiques. Cette théorie est développée pour la première fois par Hayek (1954). Selon ce dernier, le gouvernement local serait mieux placé que le gouvernement central pour procurer plus efficacement des biens publics à ses résidents. En effet le gouvernement local étant composé d'un conseil communal, les membres de ce conseil appelé conseillers communaux sont les représentants de la population au niveau de la Mairie, ils sont en contact direct avec les citoyens et permettent de faire connaitre les besoins de ces derniers au niveau de la mairie. Les conseillers communaux participent à la prise des décisions permettant ainsi aux citoyens de donner leur avis. Cela permet au gouvernement local d'être en contact avec ses citoyens. Ainsi donc le gouvernement local serait plus apte que le gouvernement central à fournir les biens publics dont ont réellement besoins sa population.

En se référant à la théorie du fédéralisme budgétaire, de première et de seconde génération (Oates, 2005), les effets de la décentralisation sont classés selon les trois fonctions de l'Etat : allocation des ressources, redistribution et stabilisation de l'activité économique. D'après Oates (1972), son « théorème de décentralisation » est la pierre angulaire de la théorie du fédéralisme fiscal. Il expose dans ce théorème qu'un bien public doit être fourni au niveau local quand les préférences locales des citoyens sont très hétérogènes, et au niveau national quand les externalités entre juridictions sont très importantes. Le théorème d'Oates (1972) suppose que les citoyens sont attachés, administrativement et affectivement, à leur juridiction. Il est alors important d'analyser la pertinence des conclusions d'Oates quand les citoyens sont libres de se déplacer entre juridictions.

Par ailleurs, des ressources provenant des partenaires techniques financiers s'ajoutent à celles transférées par l'Etat pour la mise en œuvre des compétences. Hormis ces ressources extérieures dont dispose la commune, elle doit se doter de ressources propres dont elle se chargera de la mobilisation. Ceci est appuyé par cette théorie de Toubala (2004) « les finances locales garantes de l'autonomie financière des collectivités locales apparaissent aussi comme la condition sine qua none de réussite de la décentralisation » à travers laquelle, elle nous explique que la réussite de la décentralisation est basée sur les finances locales. L'autonomie financière serait donc une condition importante pour une décentralisation effective. Cela voudra dire que la prospérité à la base sera une réalité si la commune arrive à mobiliser les ressources nécessaires pour couvrir ses charges. Dans ce sens, le moyen adéquat est le paiement des impôts et taxes par les contribuables.

En dépit des différentes stratégies mises en place pour la mobilisation des ressources propres des collectivités locales, la faiblesse de ces ressources reste un problème auquel est confronté les communes du Bénin. Dans cette logique, Tossou (2015) explique que, ce problème de faiblesse des ressources est relatif à certains facteurs liés à l'absence de transparence dans la gestion communale. Le budget est resté toujours un document inaccessible aux différents acteurs et principalement à la population. Malgré que la population participe aux prises de décisions au niveau de la commune, elle n'est pas toujours tenue informée de l'évolution des réalisations. Les textes relatifs à la mobilisation des ressources ne sont pas connus des contribuables (paiement des acomptes provisionnels par exemple). Les citoyens n'ont pas une bonne connaissance des droits et devoirs qui leurs sont conférés. Les programmes d'investissement et leurs sources de financement sont mal connus. Il règne autour de la gestion budgétaire une certaine opacité telle que : l'absence de compte rendu de l'utilisation des impôts et taxes payés. Aussi les communes ont du mal à mobiliser les ressources du fait qu'elles ont des politiques de mobilisations des ressources perfectibles, du fait que toutes les sources de la commune qui, exploités pourraient rapporter assez de ressources sont inconnues ou inexploitées et du fait que le système de sécurisation des ressources est à revoir.

C'est dans la même direction de la faiblesse des ressources que va Yatta (2000), lorsqu'il rajoute cette théorie « la faiblesse des ressources est également liée à la crise financière que connaissent les états et qui les met dans la quasi impossibilité de transférer aux collectivités locales des ressources qu'eux-mêmes ont du mal à réunir en raison du niveau général de pauvreté des populations. De même la pondération du secteur informel dans les économies Africaines n'est sans doute pas étrangère à cette situation ». Pour ce dernier, les ressources de l'Etat peuvent avoir un impact sur les ressources propres des communes. Tossou (2015) explique que, ce problème de faiblesse des ressources est relatif à certains facteurs liés à l'absence de transparence dans la gestion communale. Le budget est resté toujours un document inaccessible aux différents acteurs et principalement à la population. Les textes relatifs à la mobilisation des ressources ne sont pas connus des contribuables (paiement des acomptes provisionnels par exemple). Les programmes d'investissement et leurs sources de financement sont mal connus. Il règne autour de la gestion budgétaire une certaine opacité telle que : l'absence de compte rendu de l'utilisation des impôts et taxes payés.

La problématique d'une meilleure politique de mobilisation des ressources propres locales a fait l'objet d'un débat empirique entre plusieurs auteurs.

Selon Lachance (2002) : « le seul espoir de développement durable passe par le développement local ». Le développement des communes engendre de lourdes charges que les maigres ressources ne parviennent pas à satisfaire. Ces ressources sont de plus en plus insuffisantes pour exécuter les projets de développement des autorités locales.

Dans le présent mémoire, il s'agira d'identifier les raisons qui expliquent le niveau actuel des ressources propres mobilisées dans la commune d'Abomey-Calavi.

Par ailleurs, dans l'ensemble des pays africains, l'incidence de la pauvreté reste très élevée. Il s'agit là d'un facteur défavorable à la mobilisation de ressources fiscales (Chambas,2005 ; Brun et al, 2004). Bon nombre de travaux ont été effectués pour montrer l'incidence de la pauvreté sur la mobilisation des ressources propres de nos communes. Acemoglu et Robinson, (2001) en travaillant sur la pauvreté et la mobilisation de ressources locales propres, trouvent que l'instabilité politique et les violences peuvent être des facteurs de refus de l'impôt. En revanche, Araujo-Bonjean et Chambas, (2004) signale dans leur étude sur la même thématique, que malgré le développement de techniques fiscales de plus en plus adaptées au défi posé par les activités informelles, une forte informalisation de l'économie induite par une grande pauvreté détériore la capacité de mobilisation des ressources publiques.

La réflexion s'en suit avec Tonou (2007), qui en travaillant sur l'analyse du mécanisme de mobilisation des ressources par les municipalités : cas de la commune d'Abomey-Calavi trouve que cette Commune n'est pas en dehors du processus de la décentralisation et rencontre les mêmes problèmes que les autres collectivités locales en termes d'équipements et d'infrastructures sociocommunautaires. Il pense également que si l'objectif majeur de la décentralisation est d'instaurer une démocratie de proximité qui favorise le règlement rapide de bon nombre de dossiers, notamment en matière d'équipements et d'infrastructures, alors, la question de financement des communes doit être mieux étudiée. Par contre Degbedji et Attindehou (2016) signal dans leur mémoire intitulé : analyse de mobilisation des ressources propres des collectivités territoriales du Bénin : Cas de la Commune d'Abomey-Calavi , que la commune dispose des atouts considérables qui concourent à l'élévation considérable du niveau de ces ressources propres depuis l'avènement de la décentralisation en 2003 et pense que le niveau de ces ressources peut s'accroître davantage si certaines dispositions sont prises aussi bien au niveau des autorités locales de cette commune, qu'au niveau de l'Etat. La différence constatée ici dans les deux études peut être expliqué par la méthode d'analyse. Degbedji et Attindehou (2016) font une analyse quantitative avant et après l'avènement du FADEC. Suivant cette même logique, Gbacada (2005), en travaillant sur « la mobilisation des ressources dans la

collectivité décentralisée du Bénin : cas de la commune d'Abomey » trouve que la démocratie avance de façon irréversible au Bénin depuis l'installation des conseils communaux ou municipaux au début de 2003. Selon lui Ce processus doit être soutenu afin d'impliquer réellement le citoyen dans l'exercice du pouvoir à la base. Et insiste que l'une des voies pour y parvenir est de résoudre les problèmes liés la faiblesse des recouvrements des recettes locales. Pourtant, Kiki et al (2019) signalent dans leur étude sur les stratégies de mobilisation des ressources locales pour le développement des communes d'Avrankou, d'Adjarra et d'Akpro-Misserete au sud du Benin, que les stratégies de mobilisation des ressources locales propres pour un financement efficace des projets de développement local sont multiples. Mais parmi elles, celles qui génèrent de façon significative les ressources financières sont les taxes et impôts, les infrastructures marchandes, hydrauliques, routières, les espaces publics aménagés et les cimetières. La différence entre les deux études est liée aux méthodes d'analyse et du cadre d'étude.

De l'analyse des travaux des auteurs sur la problématique de l'efficacité des sources de mobilisation des ressources propres locales, il ressort que, les composantes les plus importantes des ressources locales sont les recettes des marchés et les recettes tirées de l'établissement des actes administratifs et autres. Une bonne politique des communes pour le recouvrement et la gestion, et la sécurisation des recettes aidera les communes à avoir une véritable autonomie financière. En d'autres termes, une bonne gouvernance locale.

Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche

La méthodologie de cette étude est adossée sur la spécification d'un modèle économétrique et la description de la méthode d'estimation dudit modèle.

Cette étude porte sur la commune d'Abomey-Calavi. Les données exploitées sont quantitatives, annuelles et de source secondaire. Elles proviennent de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) de 2003 à 2019 et des comptes administratifs de la mairie d'Abomey-Calavi.

1- Modèle économétrique.

L'objectif général de notre recherche est d'analyser l'effet des recettes fiscales et non fiscales sur les investissements communaux dans la commune d'Abomey-Calavi. Pour y parvenir, le modèle économétrique de base sur lequel nous allons nous baser est celui de Hounmenou (2018) utilisé dans son travail intitulé incidence de la décentralisation sur l'investissement communal

au Benin. $IC = f(rf ; rnf ; tr ; pop)$ où IC désigne l'investissement communal, rf les recettes fiscales, pop la population, tr les transferts de fonctionnements et rnf les recettes non fiscales.

Pour notre travail la variable expliquée reste les dépenses d'investissements (Investissement Communal). Aux recettes fiscales et non fiscales nous ajoutons les recettes partagées, les transferts de fonctionnements et la population. L'équation sous forme linéaire s'écrit comme suit :

$$lIC_t = \beta o + \beta_1 lrf_t + \beta_2 lrnf_t + \beta_3 lpop_t + \beta_4 ltr_t + Ut.$$

Avec: βo, β1, β2, β3 et β4 les coefficients / paramètre à estimer et Ut le terme aléatoire.

lrf = logarithme des recettes fiscales; lrnf= logarithme des recettes non fiscales ;

ltr= logarithme des transferts de fonctionnements ; lpop= logarithme de la population

Tableau 1 **: Description des variables et signe attendu**

Variables	Définitions	Nature	Signe attendu
Lic	Log des investissements communaux	Dépendante	
lrf	logarithme des recettes fiscales	Indépendante	+
lrnf	logarithme des recettes non fiscales	Indépendante	+
lpop	logarithme de la population	Indépendante	+
ltr	logarithme des transferts de fonctionnements	Indépendante	+

Source : Réalisé par les auteurs, Novembre 2021

2- La technique d'analyse des données.

Dans la perspective d'une bonne étude, nous avons opté pour une démarche méthodologique à la fois statistique et économétrique. La démarche statistique consiste à faire une analyse descriptive des variables. Celle économétrique permettra de confirmer ou d'infirmer nos hypothèses à partir des tests économétriques à savoir : le test de stationnarité, le test de racine unitaire et le test de validation du modèle.

L'approche méthodologique adoptée pour l'étude économétrique comporte les étapes suivantes:

Conformément aux développements récents dans l'analyse des séries temporelles, l'étude de la stationnarité s'impose comme préalable à toute estimation économétrique. Ainsi, pour étudier la stationnarité des variables nous avons utilisé le test de Dickey Fuller Augmenté(ADF). Si ADF calculé est > ADF théorique, alors la variable est stationnaire.

L'estimation avec les Moindres Carrés Ordinaires (MCO)

Les variables non stationnaires en niveau sont prises en différence selon l'ordre d'intégration.
La validation comporte plusieurs étapes notamment :

- **Test de normalité de Skewnes/Kurtosis**

L'hypothèse de normalité des termes d'erreurs joue un rôle essentiel car elle va préciser la distribution statistique des estimateurs. C'est grâce à cette hypothèse que l'inférence statistique peut se réaliser. L'hypothèse de normalité peut être testée sur les variables du modèle ou sur les termes d'erreurs du modèle. L'étude de la normalité des termes d'erreurs nous conduit à mettre en œuvre le test de normalité de Skewnes/Kurtosis comme suit :

H0 : X suit une loi normale

H1 : X ne suit pas une loi normale Règle de décision

-on accepte H0 si SK est inférieure à 5,99 ou de manière équivalente si la probabilité calculée des observations est supérieure à 0,05.

-on accepte H1 si SK est supérieure à 5,99 ou de manière équivalente si la probabilité calculée des observations est inférieure à 0,05.

- **Le test d'hétéroscédasticité**

Ce test consiste à vérifier la constance de la variation des écarts aléatoires. Ce test s'avère important afin de pouvoir utiliser les T -Student pour tester le pouvoir explicatif d'une variable dans le modèle. En cas d'hétéroscédasticité, la variance de l'élément aléatoire n'est pas constante, et par conséquent les T de Student sont biaisés. Dans le cas contraire, (hypothèse d'homoscédasticité) la variance de l'élément aléatoire est constante et par conséquent l'estimateur MCO peut être utilisé pour estimer les coefficients.

Dans le cas contraire, (hypothèse d'homoscédasticité) la variance de l'élément aléatoire est constante et par conséquent les T-Student permettent l'interprétation des coefficients.

Pour tester l'homoscédasticité nous avons fait le test de *Breush-Pagan* qui consiste à régresser le carré des résidus sur les variables explicatives du modèle. La statistique de *Breush-Pagan* est donnée par la formule :

$$BP = NR^2 + X^2(k)$$

$X^2c\ (11) = 19 < X^2lu^{5\%} = 19.67$. On ne peut donc pas rejeter H0, l'hypothèse nulle de l'homoscédasticité des résidus pour un risque de 5%. Pour un risque de 10%, le modèle est hétéroscédastique ($X^2c\ (11) = 19 > X^2lu^{10\%}$). Ce qui justifie donc la correction de White qu'on applique à chaque régression.

- **Test de Ramsey**

Le test de Ramsey est utilisé pour tester la qualité de la spécificité du modèle. A cet effet, les hypothèses du test sont les suivantes :

H0 : le modèle est bien spécifié

H1 : le modèle est mal spécifié

La règle de décision est la suivante ; on accepte l'hypothèse :

H0 si la valeur de la probabilité est supérieure à 5%

H1 si la valeur de la probabilité est inférieure ou égale à 5%.

❖ **Test de significativité globale du modèle**

Le coefficient de corrélation linéaire : le coefficient de détermination R^2 mesure la proportion de la variance de la variable dépendante expliquée par la régression de Y sur la matrice des variables explicatives. L'appréciation et la qualité de l'ajustement que l'on a du R^2 doivent être tempérées par le degré de liberté de l'estimation. Quand le degré de liberté est faible, le nombre d'observation comparé au nombre de facteurs explicatifs par le calcul du R^2 consigné est « le test de Fisher », (F-statistic). Un modèle est globalement significatif si la probabilité (F-statistic) est inférieure à 5%.

❖ **Test de significativité des variables explicatives**

Pour ce test, l'objectif visé est d'évaluer la contribution d'une variable explicative à la variance de la variable dépendante. Dans la théorie, le test de student est celui recommandé. Mais, dans la pratique, c'est la valeur de la probabilité critique qui sert de règle de décision. Une variable explicative sera considérée comme étant significative si sa probabilité critique est inférieure à 5%.

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS.

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.

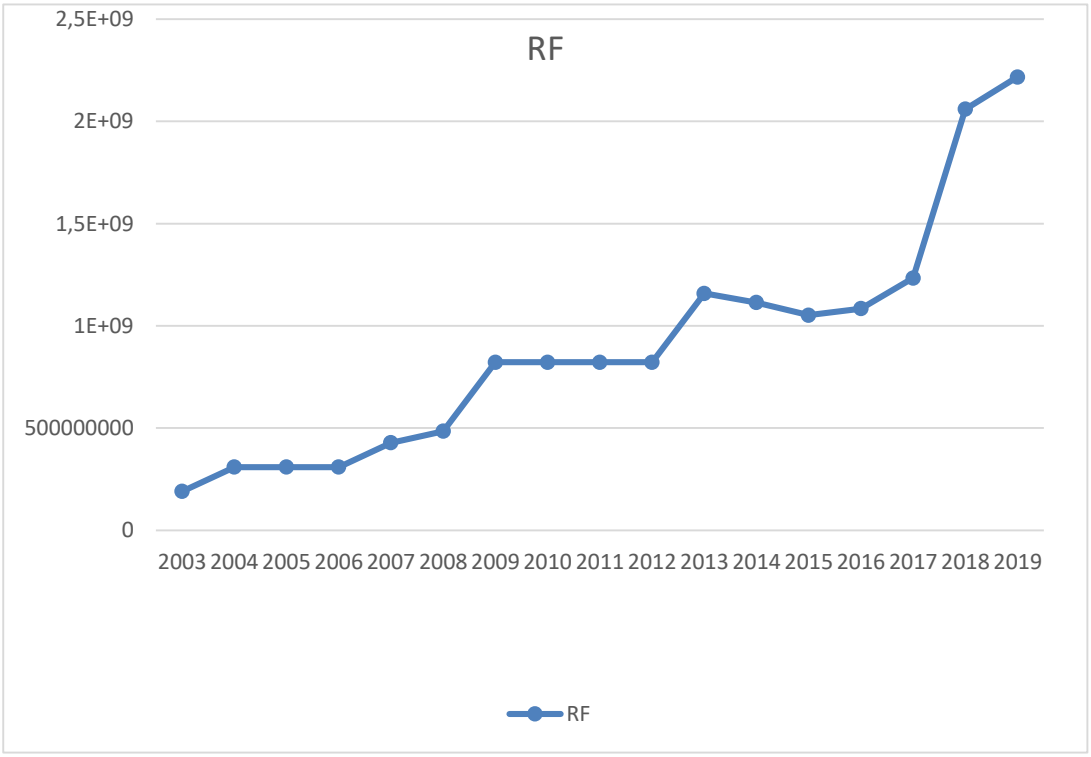
Dans cette partie de l'étude, nous allons présenter les résumés des informations que nous avons recueillies sous forme de graphique, de test économétrique à partir desquels nous ferons les différentes analyses.

Paragraphe 1 : Analyses des ressources de la mairie d'Abomey-Calavi

1- Evolution des recettes fiscales à la mairie d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019.

De 2003 à 2007, le niveau de mobilisation des recettes fiscales évolue faiblement. Elle évolue en dent de scie de façon progressive de 2008 à 2017. Les recettes fiscales, sur la période 2017 à 2019 ont connu une tendance haussière très importante surtout entre 2017 et 2018. La TDL et les impôts sur le foncier représentent les recettes mobilisées. Le niveau de mobilisation de la patente et des impôts sur le foncier demeure le plus élevé. Entre 2017 et 2019, la commune a enregistré une patente complémentaire qui est à l'origine de l'augmentation constaté dans ces années.

Graphique 1: Evolution des recettes fiscales de 2003 à 2019

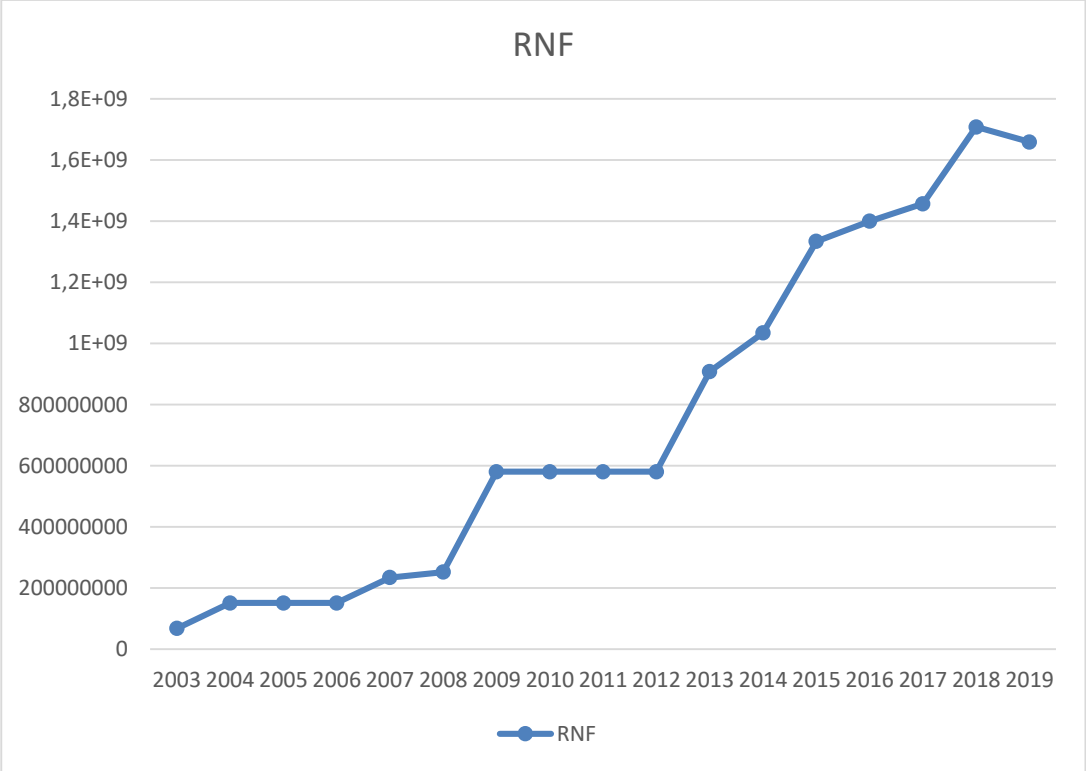


Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

2- Evolution des recettes non fiscales à la mairie de 2003 à 2019.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des recettes non fiscale à Abomey-Calavi de 2003 à 2019. Il révèle que de 2003 à 2013 le niveau de mobilisation des recettes non fiscales connut une allure croissante. Les recettes non fiscales ont évolué de la même manière que les recettes fiscales. Les prestations de service sont les prélèvements les plus contributifs. Le maximum constaté en 2018 est liée à l'accroissement de cette rubrique des recettes non fiscales de cette année. La chute légère observée en 2019 traduit la mauvaise gestion des espaces marchands de la commune. Les produits des expéditions des actes administratifs, des actes de l'état civil et des conventions, des légalisations de signatures et des certifications affichent une évolution en dent de scie.

Graphique 2: Evolution des recettes non fiscales de 2003 à 2019.



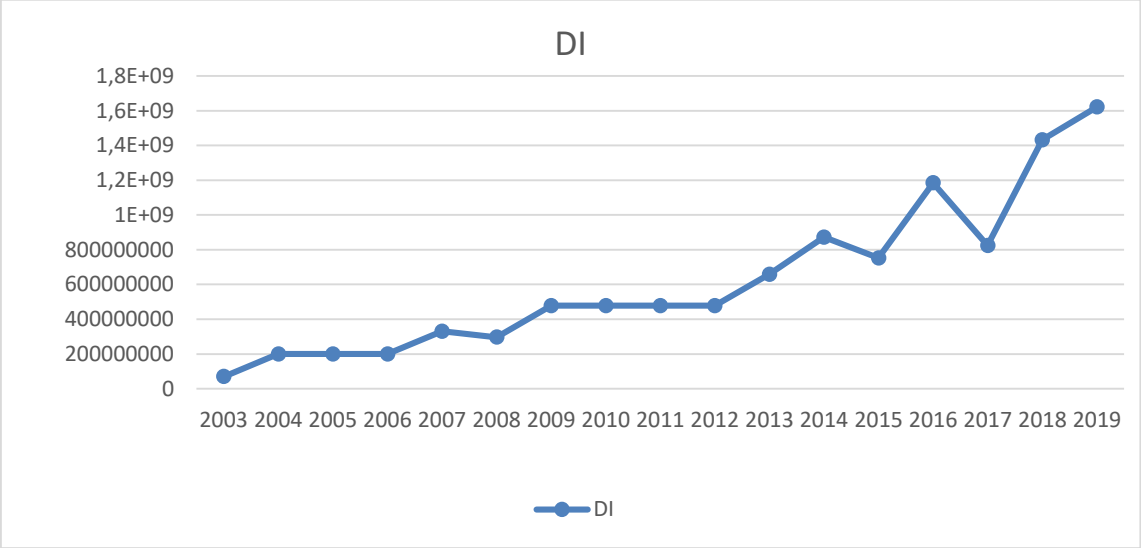
Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

3- Evolution des dépenses d'investissements à la mairie d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019.

Les dépenses d'investissements de la mairie d'Abomey-Calavi évoluent progressivement de 2003 à 2014. Elles ont connu ensuite une évolution en dent de scie jusqu'en 2017. A partir de 2017 on contacte une augmentation importante et atteint son maximum en 2019 avec un

montant de 1621117000. Cette augmentation observée est due à la forte mobilisation des ressources propres de la commune.

Graphique 3: Evolution des dépenses d'investissements de 2003 à 2019.

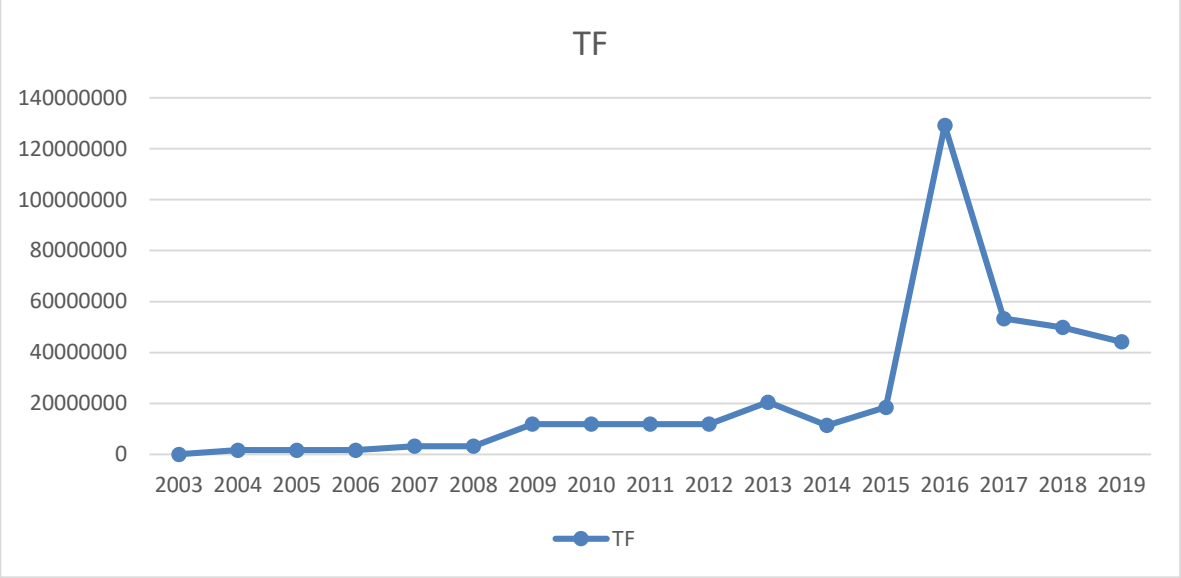


Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

4- Evolution des transferts de fonctionnements de la mairie d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019

L'évolution des transferts au niveau de l'administration centrale d'Abomey-Calavi montre une allure croissante de 2003 à 2013. Elle affiche son plus haut niveau en 2016. Les transferts ont connu leur pic en 2016. Ces transferts ont connu une chute brusque après 2016 et ceci jusqu'en 2019. Le pic observé en 2016 est due à la bonne volonté politique de l'Etat qui se traduit par un transfert important du fond FADeC.

Graphique 4 : Evolution des transferts de fonctionnement de 2003 à 2019

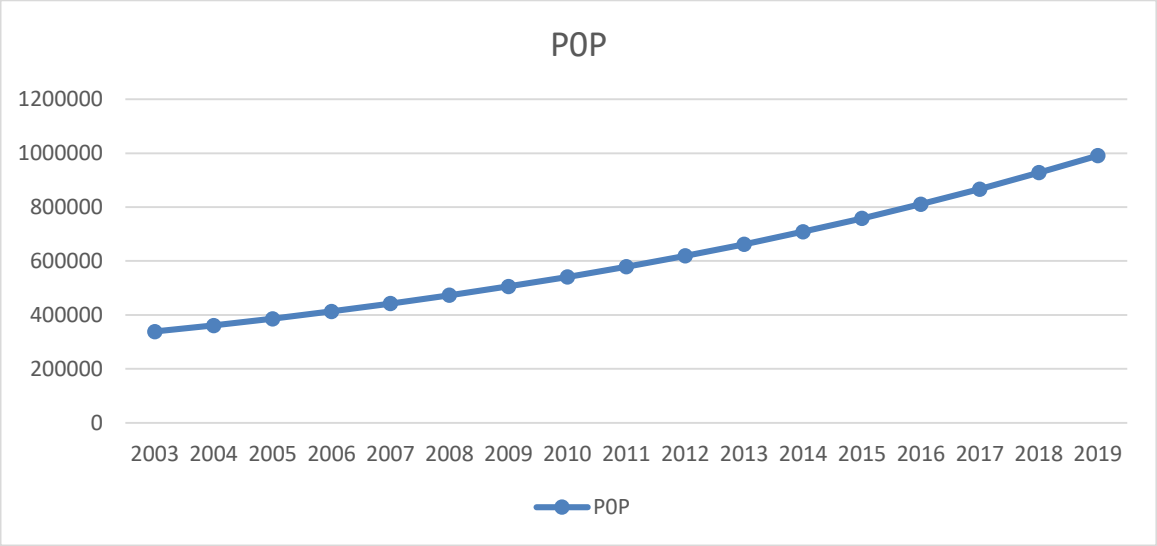


Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

5-Evolution de la population de la commune d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019

L'évolution de la population de la commune d'Abomey-Calavi montre une allure croissante de 2003 à 2019 passant ainsi de 338000 à 991000 habitants.

Graphique 5: Evolution de la population de la commune d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019



Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

Paragraphe 2 : Résultat économétrique.

Nous allons exposer dans ce paragraphe les résultats de nos estimations économétrique et faire des analyses.

1- **Synthèse des résultats d'étude de stationnarité des séries**

L'étude de stationnarité est la principale étape d'une étude portant sur les séries temporelles. Le test statistique nécessaire pour cette étude est celui de Dickey-Fuller Augmenté qui permet de voir si les séries sont stationnaires ou non. Les tableaux qui suivent résument le résultat du test de stationnarité sur les différentes variables retenues.

Tableau 2: Résultats du test de stationnarité en niveau des séries

VARIABLE	T-STATISTIC	PROBABILITE (P-VALUE)	CONCLUSION
LIC	-2.144	0.2271	Non-Stationnaire
LPOP	-0.267	0.9300	Non-Stationnaire
LRF	-1.183	0.6810	Non-Stationnaire
LRNF	-2.050	0.2651	Non-Stationnaire
LTR	-1.972	0.2991	Non-Stationnaire

Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

D'après la lecture du tableau, nous constatons que la P-value associée à chaque variable est supérieure à 5%. Ainsi les séries sont tous non stationnaires en niveau. Passons à la différence première.

Tableau 3: Résultats du test de stationnarité en différence première des séries

VARIABLE	T-STATISTIC	PROBABILITE (P-VALUE)	CONCLUSION
LIC	-8.673	0.0000	Stationnaire
LPOP	-3.873	0.0022	Stationnaire
LRF	-4.701	0.0001	Stationnaire
LRNF	-5.749	0.0000	Stationnaire
LTR	-3.222	0.0187	Stationnaire

Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

D'après la lecture de ce tableau nous constatons que la P-value associée à chaque variable est inférieure à 5%. Alors les séries sont tous stationnaires en différence première. On peut donc faire un test de cointrégration.

2-**Test de cointégration.**

Tableau 4 : Résultat du test de cointégration

maximum rank	trace statistic	5% Critical Value
0	577.1776	68.52
1	101.7769	47.21
2	30.7532	29.68
3	13.2327*	15.41
4	0.9792	3.76
5		

Source : Réalisé par les auteurs, Novembre 2021

La présence d'une étoile sur la statistique de la trace montre qu'il existe au moins une relation de cointégration dans les séries. D'où on peut faire test de stationnarité sur le résidu.

3-Test de stationnarité du résidu en niveau

Tableau 5 : Résultat du test de stationnarité du résidu en niveau

VARIABLE	T-STATISTIC	PROBABILITE (P-VALUE)	CONCLUSION
Z(T)	-1.550	0.5086	Non-Stationnaire

Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

D'après le tableau ci-dessus le résidu n'est pas stationnaire en niveau. On peut passer en différence première.

4- Test de stationnarité du résidu en différence première

Tableau 6 : Résultat du test de stationnarité du résidu en différence première

VARIABLE	T-STATISTIC	PROBABILITE (P-VALUE)	CONCLUSION
Z(T)	-7.483	0.0000	Stationnaire

Source : Réalisé par les auteurs, novembre 2021

D'après le tableau ci-dessus le résidu est stationnaire en différence première. On peut donc procéder à une estimation d'un modèle de court terme pour voir le signe ainsi que la significativité du résidu retardé afin de juger l'utilisation des MCE.

5. Estimation du modèle de court terme

Tableau 7 : Résultats d'estimation du modèle de court terme

dlic	Coef.	Robust Std. Err.	t	P>\|t\|
dlrf	0.8960385	0.5021309	1.78	0.105
dlrnf	0.4104577	0.4172444	0.98	0.348
dltr	-0.1469327	0.1089149	-1.35	0.207
dlpop	-0.3057531	0.358169	-0.85	0.413
Res	-0.0607676	0.093362	-0.65	0.530
_cons	0.3521574	0.5096812	0.69	0.505

Number of obs =16
F (4, 10) = .
Prob > F = .
R-squared = 0.6106
Root MSE = 0.1163

Source: Réalisé par les auteurs, novembre 2021

D'après le tableau le coefficient associé au résidu est bien négatif mais non significatif ce qui ne devrait pas être le cas. L'utilisation d'un modèle à correction d'erreur (MCE) exige à ce que le coefficient lié au résidu retardé soit négatif et significatif. On peut alors rejeter l'utilisation des MCE et passer au MCO.

6-Estimation du MCO.

Tableau 8: Résultat d'estimation du MCO.

Lic	Coef.	Robust Std. Err.	t	P>\|t\|
Lrf	0.5068662	0.2767395	1.83	0.092
Lrnf	0.8253348	0.3003907	2.75	0.018
Ltr	-0.2420739	0.1201091	-2.02	0.067
Lpop	-0.271629	0.3496571	-0.78	0.452
_cons	0.8888682	1.459951	0.61	0.554

Number of obs =17

F (4, 12) = 94.64

Prob > F = 0.0000

R-squared = 0.9693

Source: Réalisé par les auteurs, novembre 2021

❖ **Interprétation :**

La probabilité attachée à la statistique de Fischer prob= 0.0000 est inférieur à 5%. D'où témoigné de la significativité globale du modèle au seuil de 5% ; la variation des dépenses d'investissements est expliquée à 96% (R^2=0.9693) par les variables explicatives du modèle et témoigne une bonne qualité d'ajustement du modèle.

❖ **Analyse et interprétation économiques des résultats d'estimation**

Les résultats de notre estimation révèlent que les recettes fiscales sont significatives au seuil de 10% donc peuvent bien expliquer les investissements de la mairie d'Abomey-Calavi. Donc une augmentation de 1% des recettes fiscales engendre une augmentation de 0.5068662% des dépenses d'investissements. De même les recettes non fiscales sont positives et significatives au seuil de 5% donc peuvent aussi bien expliquer les investissements de la mairie d'Abomey-Calavi. Alors une augmentation de 1% des recettes non fiscales engendre une augmentation de 0.8253348% des dépenses d'investissements.

❖ **Test de normalité**

En ce qui concerne le test de normalité des erreurs, nous constatons que la probabilité associée à la statistique est de 0.9976 (annexe). Cette probabilité est supérieure à 5%. Ainsi le test de normalité est vérifié, c'est-à dire que les erreurs sont normalement distribuées.

❖ **Test d'hétéroscédasticité des erreurs.**

Les résultats présentés ci-dessous montrent que la probabilité associée au test de Breusch-Pagan-Godfrey, qui est de 0.7823 est supérieur à 5%. Ainsi, on rejette l'hypothèse d'homoscédasticité. Donc les erreurs sont hétéroscédastique.

❖ **Test de ramsey**

Les résultats présentés ci-dessous montrent une probabilité associée égale à 0.1057 supérieure à 5%. D'où on accepte H0. Le modèle est donc bien spécifié.

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS.

Paragraphe 1 : Vérifications des hypothèses

Hypothèse1 :

Selon **hypothèse 1** formulée, les recettes fiscales ont un effet positif sur les investissements. Cela est possible si et seulement si la probabilité rattachée à la variable des recettes fiscales est non nul et d'un signe positif. Selon l'estimation la probabilité rattachée aux recettes fiscales est de 0.092. D'où l'hypothèse 1 est validée : dans la commune d'Abomey-Calavi, les recettes fiscales ont un effet positif sur les investissements.

Hyphotèse2 :

Il a été retenu en hypothèse 2 que les recettes non fiscales ont un effet positif et significatif sur les investissements. Cela est possible si et seulement si la probabilité rattachée à la variable des recettes non fiscales est d'un signe positif et inférieure à 5%. Selon l'estimation la probabilité rattachée à cette variable est inférieur au seuil de 5% (0.018). Les recettes non fiscales ont un effet positif et significatif sur les investissements.

En somme, nous retenons que nos deux hypothèses de recherche sont vérifiées. Elles ont tous un effet positif sur les investissements de la commune d'Abomey-Calavi.

Paragraphe 2 : Suggestions.

Face à ces nombreuses difficultés qui empêchent la mobilisation des ressources propres d'une part et une gestion financière des dépenses d'investissements d'autre part, nous ferons les propositions dans le souci d'accroître celles-ci pour un réel essor de la commune d'Abomey-Calavi.

1- A l'endroit des autorités communales

Pour son plan de développement local, la commune d'Abomey-Calavi, les autorités communales devraient :

* Etendre le service registre foncier urbain de la commune afin de répertorier les acteurs intervenant dans la mobilisation des ressources financières.

*Renforcer l'exploitation du potentiel fiscal afin de bénéficier de ses ressorts pour le développement de la commune.

* Avoir une bonne collaboration entre les contribuables et l'administration fiscale, ainsi la politique de l'administration dans ce domaine doit :

- Consister à mettre le contribuable au cœur de la dynamique fiscale en entretenant des liens privilégiés avec tous ceux qui apportent leur contribution sans les collectivités locales ne peut faire face aux charges qu'implique la gestion de la commune.

- Sensibiliser de façon permanente les redevables sur la nécessité de payer leurs impôts et taxes en utilisant tous les canaux de communication traditionnels et moderne, séance publique, presse (écrite, audiovisuelle) théâtre, séminaires et débats Ce qui agira sur la psychologie des contribuables et leurs fera changer de comportement.

- Prendre progressivement les dispositions nécessaires pour parvenir à la relance et aux poursuites systématiques les quasi-totalités des redevables défaillantes après chaque séance.

* Mettre en place un véritable cadre de concertation entre elles et tous ces partenaires au développement pour mieux coordonner leurs différentes actions à l'endroit des populations et d'elles-mêmes.

* Faire la promotion des sites touristiques dans le but de permettre aux touristes de venir dans la commune.

* Elaborer de très bons projets de financement afin de pouvoir obtenir des institutions et fonds de développement, le financement pour les réaliser. Dans ce sens, elles doivent mettre en place une équipe qui se chargera d'analyser les idées de projets dans toutes ces formes pour pouvoir bénéficier des prêts

* Utiliser rationnellement les fonds mis à la disposition de la commune. Pour ce faire, elle doit d'une part, lors de l'élaboration du budget, faire une évaluation optimale des dépenses de fonctionnement d'autre part lors des évaluations, elle doit faire un effort de respecter tout au moins le seuil des dépenses totales fixées par la loi pour le compte des investissements.

2- A l'endroit de l'Etat

L'Etat central dans son rôle devrait :

* Faire des subventions régulières à la collectivité locale afin qu'elle puisse accomplir ses missions principales de développement local.

* Transférer les compétences nécessaires aux collectivités locales en particulier celle d'Abomey-Calavi.

* intensifier les contrôles techniques et financiers.

* Apporter l'appui technique nécessaire pour l'étude et la réalisation des projets.

* Programmer les priorités de développement et assurer leur coordination entre les projets locaux d'une part, le plan et le budget national d'autre part.

* Fournir le complément des ressources financières indispensables pour la réalisation des projets

Au total, il ne s'agit pas de faire descendre la bureaucratie au niveau local, mais d'apporter l'appui de l'administration là où les responsables locaux en n'ont besoin tout en intégrant leurs actions dans le cadre national.

CONCLUSION

Cette étude s'est consacrée à l'analyse de l'effet des ressources propres sur les investissements de la commune d'Abomey-Calavi. Elle permet de satisfaire aux différentes préoccupations relatives à l'analyse de l'effet des ressources propres. Une technique statistique a été exploitée pour l'analyse des données de sources secondaires issues de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL) et du compte administratif de la Mairie d'Abomey-Calavi. Les résultats issus de la vérification des hypothèses révèlent que les recettes fiscales ont un effet positif sur les investissements communaux. De même les recettes non fiscales ont un effet positif et significatif sur les investissements communaux. Cela révèle qu'elles contribuent au développement local dans la commune. Une bonne politique de la commune pour le recouvrement, et la sécurisation des recettes l'aidera à avoir un véritable essor.

Pour une mobilisation efficace desdites recettes, nous avons proposées des approches de solutions qui se résument comme suit : étendre le service du registre foncier urbain de la commune afin de répertorier les acteurs intervenant dans la mobilisation des ressources financières ; avoir une bonne collaboration entre les contribuables et l'administration fiscale ; renforcer l'exploitation du potentiel fiscal afin de bénéficier de ses ressorts pour le développement de la commune.

Cependant, ce travail n'a pas la prétention d'avoir abordé tous les aspects du sujet. C'est pourquoi des études ultérieures pourraient se pencher sur d'autres aspects pour approfondir les questions relatives à une gestion plus rationnelle des ressources financières des collectivités territoriales décentralisées et aux stratégies d'élaboration et de mise en œuvre de leurs programmes d'investissements pour le bien-être des populations. Aussi la faible taille de l'échantillon (17 observations) constitue l'une des plus grandes limites de cette étude. En effet l'expérience de la décentralisation au Bénin ne nous permet pas actuellement d'avoir un maximum de 30 observations.

Références bibliographies

Caritas : « Politique de mobilisation des ressources », novembre2016- octobre2019 3p, 4P.

M.DEHOUMON(1999): « Contrôle interne appliqué aux comptes correspondants »

R. ADJAHO(1999): « Décentralisation au Bénin en Afrique et ailleurs dans le monde, état sommaire et enjeux », première édition, Cotonou, Bénin.

Descartes (2002): Lexique d'économie

Alexis METON (2020): Mobilisation des ressources: UN casse-tête selon des élus communaux

Peter HOCHET, Kassem Salam SOURWEMA, François YATTA, Raogo Antoine SAWADOGO et Séni Mahamadou OUEDRAOGO (2014): Le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA

Fulbert GERO AMOUSSOUGA et Gbènoukpo Modeste Arnaud DEDEHOUANOU (2015): Essai sur la décentralisation financière et l'accès aux services sociaux de base au Bénin. 10p, 11p

Atsushi I. (2004) Decentralization and economic growh revisited: An empirical note, JBCI Working paper, JBCI Institute

Bahl, Roy W. et Shyam, N., (1986), « Public Expenditure Decentralization in Developing Economies », Government *and Policy*, n°4, pp. 405-18.

Bennett, R. J., (1990), Decentralization, Local Governments and Markets (Oxford: Carençons Press).

Bird, R. M. et Vaillancourt, F., (1999), « Fiscal decentralization in Developing Countries: an overview », in Bird, R.M. et Vaillancourt, F., (eds), Fiscal decentralization in Developing Countries, Cambridge. Cambridge University Press, 201-221

Chambas, G., (2005), *Afrique du sud du Sahara : mobilisé des ressources fiscales pour le développement*, Paris, Economica.

Courade, G., (2000), *Le désarroi camerounais*, Karthala, Paris.

Davoodi, H. et Heng-fu, Z., (1997), « Fiscal Decentralization and Economic Growth A Cross-Country Study », Journal of Urban Economics, n°43, pp. 244-257.

Ebel, R. et Yilmaz S., (2002), *Le concept de décentralisation fiscale et survol mondial, Symposium international sur le déséquilibre fiscal*, Rapport, Annexe 3, Commission sur le déséquilibre fiscal, Québec.

Fukasaku, et De Mello (1993), Fiscal decentralization and intergouvernemental relation in transition économies, Policy Research Working Paper-WPS1122: Washington-WB.

BENGALY et CAMARA (2009), «La mobilisation des ressources financières dans les collectivités territoriales du mali : cas de la commune rurale de sangarégoubou », Mémoire du cycle de maitrise, option Section Droit Public, à FSJP, 47p ;

La loi 97-029 du 15 Janvier 1999 portant Organisation des Communes en République du Bénin

La loi 98-006 du 09 Mars 1999 portant Régime Electoral Communal en République du Bénin ;

La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

SONOU, (2013), « Problématique d'une mobilisation optimale des recettes propres des Communes du Bénin : cas de la Commune d'Avrankou », Mémoire de cycle I, Option GFCL à ENAM, 90p.

ANNEXES

ANNEXE 1: Test de stationnarité en niveau

.lic

```
. dfuller lic

Dickey-Fuller test for unit root                    Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -2.144            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.2271
```

. lrf

```
. dfuller lrf

Dickey-Fuller test for unit root                    Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -1.183            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.6810
```

.lrnf

```
. dfuller lrnf

Dickey-Fuller test for unit root                    Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -2.050            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.2651
```

.ltr

```
. dfuller ltr

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -1.972           -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.2991
```

.lpop

```
. dfuller lpop

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -0.267           -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.9300
```

ANNEXE 2 : Test de stationnarité en différence première

.dlic

```
. dfuller dlic

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ---------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -8.673           -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0000
```

.dlrf

```
.
. dfuller dlrf

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -4.701            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0001
```

.dlrnf

```
. dfuller dlrnf

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -5.749            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0000
```

.dltr

```
. dfuller dltr

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                    Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
                Statistic             Value             Value             Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)             -3.222            -3.750            -3.000            -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0187
```

.dlpop

```
. dfuller dlpop

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -3.873           -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0022
```

ANNEXE 3: Test de cointégration

```
. vecrank lic lrf lrnf ltr lpop

                    Johansen tests for cointegration
Trend: constant                                      Number of obs =      15
Sample:  2005 - 2019                                       Lags =       2
------------------------------------------------------------------------------
                                                              5%
maximum                                          trace     critical
  rank     parms       LL         eigenvalue   statistic     value
    0       30     106.10512          .        577.1775     68.52
    1       39     343.80544      1.00000      101.7769     47.21
    2       46     379.31729      0.99122       30.7532     29.68
    3       51     388.07753      0.68902       13.2327*    15.41
    4       54     394.20429      0.55820        0.9792      3.76
    5       55      394.6939      0.06320
------------------------------------------------------------------------------
```

ANNEXE 4: Test de stationnarité en niveau du résidu

```
. dfuller residu

Dickey-Fuller test for unit root                   Number of obs   =        16

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -1.550           -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.5086
```

ANNEXE 5: Test de stationnarité en différence première du résidu

```
. dfuller dresidu

Dickey-Fuller test for unit root                    Number of obs   =        15

                                 ---------- Interpolated Dickey-Fuller ----------
                 Test         1% Critical       5% Critical      10% Critical
               Statistic           Value             Value            Value
------------------------------------------------------------------------------
 Z(t)            -7.483            -3.750            -3.000           -2.630
------------------------------------------------------------------------------
MacKinnon approximate p-value for Z(t) = 0.0000
```

ANNEXE 6 : ESTIMATION DU MODELE DE COURT TERME

```
. reg dlic dlrf dlrnf dltr dlpop res, robust

Linear regression                               Number of obs     =         16
                                                F(4, 10)          =          .
                                                Prob > F          =          .
                                                R-squared         =     0.6106
                                                Root MSE          =      .1163
```

dlic	Coef.	Robust Std. Err.	t	P>\|t\|	[95% Conf.	Interval]
dlrf	.8960385	.5021309	1.78	0.105	-.2227789	2.014856
dlrnf	.4104577	.4172444	0.98	0.348	-.5192207	1.340136
dltr	-.1469327	.1089149	-1.35	0.207	-.3896103	.0957449
dlpop	-.3057531	.358169	-0.85	0.413	-1.103803	.4922973
res	-.0607676	.093362	-0.65	0.530	-.268791	.1472558
_cons	.3521574	.5096812	0.69	0.505	-.7834831	1.487798

ANNEXE 7 : ESTIMATION MCO SIMPLE

```
. reg lic lrf lrnf ltr lpop
```

Source	SS	df	MS	Number of obs	=	17
				F(4, 12)	=	94.64
Model	1.97973655	4	.494934139	Prob > F	=	0.0000
Residual	.062754713	12	.005229559	R-squared	=	0.9693
				Adj R-squared	=	0.9590
Total	2.04249127	16	.127655704	Root MSE	=	.07232

lic	Coef.	Std. Err.	t	P>\|t\|	[95% Conf.	Interval]
lrf	.5068662	.2767395	1.83	0.092	-.0960974	1.10983
lrnf	.8253348	.3003907	2.75	0.018	.1708396	1.47983
ltr	-.2420739	.1201091	-2.02	0.067	-.5037691	.0196213
lpop	-.271629	.3496571	-0.78	0.452	-1.033466	.4902085
_cons	.8888682	1.459951	0.61	0.554	-2.292092	4.069828

ANNEXE 8 : Test d'hétéroscédasticité des erreurs

```
. hettest

Breusch-Pagan / Cook-Weisberg test for heteroskedasticity
         Ho: Constant variance
         Variables: fitted values of lic

         chi2(1)      =     0.08
         Prob > chi2  =   0.7823
```

ANNEXE 9: Test de ramsey

```
. ovtest

Ramsey RESET test using powers of the fitted values of lic
       Ho:  model has no omitted variables
                  F(3, 9) =      2.73
                Prob > F =      0.1057
```

ANNEXE 10: Test de normalité

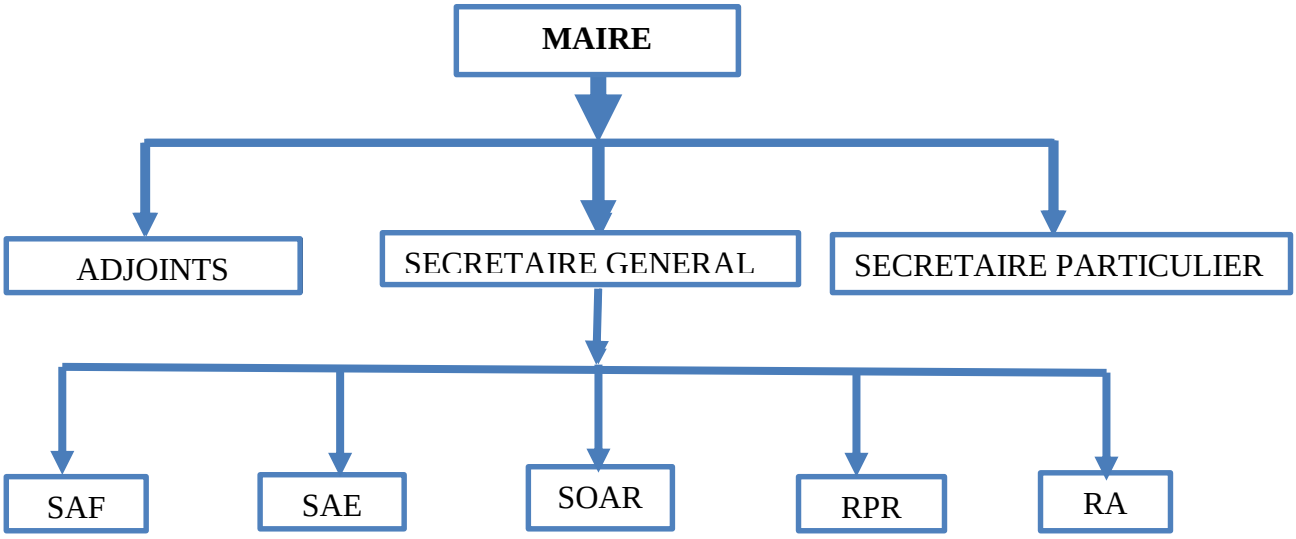
```
. predict residu1, re

. sktest residu1
```

Skewness/Kurtosis tests for Normality

Variable	Obs	Pr(Skewness)	Pr(Kurtosis)	joint adj chi2(2)	joint Prob>chi2
residu1	17	0.9825	0.9481	0.00	0.9976

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DES SERVICES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DE LA MAIRIE D'ABOMEY-CALAVI.



SAF : Service des Affaires Financières

SAE : Service des Affaires Economiques

SOARF : Service des Opérations d'Assiette des Recettes non Fiscales

RPR : Régie Principale des Recettes

RA : Régie d'Avance

Table des matières

AVERTISSEMENT i

DEDICACE 1 ii

DEDICACE 2 k,iii

REMERCIEMENTS iv

SIGLES ET ABREVIATION v

LISTE DES GRAPHIQUES vii

LISTE DES TABLEAUX vii

SOMMAIRE viii

INTRODUCTION viii

CHAPITRE 1 : CADRE INSTITUTIONNEL ET DEROULEMENT DU STAGE 3

Section 1 : Cadre institutionnel de l'étude 3

Paragraphe 1 : Historique, Missions, organisation fonctionnelle et administrative de la Mairie d'Abomey-Calavi 3

1- Historique de la Mairie d'Abomey-Calavi 3

2- Missions et fonctionnement de la Mairie d'Abomey-Calavi 4

2-1 Missions 4

2-2 Modalités de fonctionnement 4

Paragraphe 2 : Structure organisationnelle et fonctionnement de la Mairie d'Abomey-Calavi. 5

1- Organisation de la Mairie d'Abomey-Calavi 5

2-1 L'organe délibérant: le Conseil Communal 5

2-2 L'Organe Exécutif : le Maire 5

2-3 Le Cabinet du Maire 7

2-4 Le Secrétariat Général de la Mairie 7

3- Fonctionnement de la Mairie d'Abomey- Calavi. 8

3-1 Direction des Affaires Foncières et de l'Aménagement Urbain (DAFAU). 8

3-2 Direction des Services à la Population (DSP) 8

3-3 Direction des Services Économiques et Financières (DSEF) 8
3-4 Direction des Services Techniques (DST) 12
3-5 Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) 12
3-6 Direction des Ressources Humaines (DRH) 12
Paragraphe 3 : Les ressources de la mairie d'Abomey- Calavi 13
1- Ressources Humaines 13
2- Ressources Matérielles et Financières 13
Section 2 : Déroulement du stage 13
Paragraphe 1 : organisation du stage et activités effectuées 14
1- Organisation du stage 14
1-1 Activités effectuées 14
1-2 Compétences acquises 14
Paragraphe 2 : Difficultés rencontrées 15
CHAPITRE 2 : CADRE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE 16
Section 1 : Problématique et formulation des objectifs et hypothèses de recherche 16
Paragraphe 1 : Problématique et intérêt de l'étude 16
2-1 L'intérêt académique et thématique. 18
2-2 L'intérêt pour les communes. 18
Paragraphe 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude. 19
1- Objectifs de recherche. 19
1-1 Objectif général. 19
1-2 Objectifs spécifiques. 19
2- Hypothèses 19
Section 2 : Présentation de la revue de littérature et de la méthodologie de recherche Il 19
Paragraphe1 : Revue de littérature 19
Paragraphe 2 : Méthodologie de recherche 24
1- Modèle économétrique 24

2- La technique d'analyse des données. 26

CHAPITRE 3 : PRESENTATION, ANALYSES DES RESULTATS ET SUGGESTIONS. 29

SECTION 1 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS. 29

Paragraphe 1 : Analyses des ressources de la mairie d'Abomey-Calavi 29

1- Evolution des recettes partagées à Abomey-Calavi de 2003 à 2019.**Erreur ! Signet non défini.**

2- Evolution des recettes fiscales à la mairie d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019. 29

3- Evolution des recettes non fiscales à la mairie de 2003 à 2019. 30

4- Evolution des dépenses d'investissements à la mairie d'Abomey-Calavi de 2003 à 2019..30

Paragraphe 2 : Résultat économétrique. 33

1- Synthèse des résultats d'étude de stationnarité des séries 33

3-Estimation du MCO. 36

SECTION 2 : VERIFICATION DES HYPOTHESES ET SUGGESTIONS. 37

Paragraphe 1 : Vérifications des hypothèses 37

Hypothèse1 : 37

Hyphotèse2 : 37

Paragraphe 2 : Suggestions. 38

1- A l'endroit des autorités communales 38

2- A l'endroit de l'Etat 39

CONCLUSION 40

Références bibliographies 41

ANNEXES **Erreur ! Signet non défini.**